



locataires mis à la porte par propriétaire sans préavis

Par **cariolante**, le **22/03/2012 à 15:49**

bonjour je suis locataire depuis le 4 Décembre 2011, je vis seule avec deux enfants, j'ai payé loyers, factures et assurance, rien à me reprocher, j'ai même tout repeint, la maison était dans un sale état, j'ai pas mal investi. trois mois plus tard le propriétaire veut récupérer sa maison pour l'habiter : après m'avoir menacée il est venu chez moi et a changé les serrures. j'ai fait constater à la gendarmerie que je ne pouvais plus rentrer chez moi. j'ai porté plainte pour recel. Lui il dit que non seulement les meubles sont à lui, mais en prime que je lui aurais volé des affaires (ce qui est FAUX) cela fait bientôt 3 SEMAINES QUE JE SUIS à la rue avec mes enfants et personne ne bouge. j'ai mon bail et quittance de loyer ainsi que plusieurs justificatifs. la gendarmerie me délaisse car 1°) ils ont trouvé de la cocaïne dans ses affaires : donc : enquête pour stupéfiants et pendant ce temps là je dois attendre et me débrouiller avec services sociaux. (il me semble pourtant que dans ce cadre de figure ils sont obligés de me reloger temporairement)
2°) il se trouve que le propriétaire est aussi le père de mon fils et même si nous étions séparés depuis longtemps ils ne veulent pas comprendre la situation. je suis entrain de rédiger une lettre au procureur et je cherche un avocat qui accepte l'aide juridictionnelle car je suis au rsa.
merci de votre aide

Par **Laure11**, le **22/03/2012 à 19:09**

Bonjour,

S'i veut récupérer son logement pour l'habiter, le propriétaire doit impérativement vous envoyer un courrier recommandé AR **6 mois AVANT L'ECHEANCE DU BAIL**.

Allez immédiatement à la Gendarmerie ou au Commissariat déposer une plainte.

Si vesoin est, vous allez au greffe du Tribuanl et demandez un formulaire d'Aide Juridictionnelle ainsi que la liste des avocats acceptant l'AJ. Vous contactez imméidatement un des avocats de la liste.

Voyez très rapidement une Assistante Sociale.

Cordialement.